

**BÉNÉFICIAIRES**Commune, EPCI,
Département, Région**FORME DE L'AIDE**

Subventions

**INTENSITÉ DE L'AIDE**Pas de maximum prédéfini
pour le moment**PÉRIODE**

2024

FINANCEUR

APPEL À PROJETS FRANCE RURALITÉS - LES RURALITÉS, AU COEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre du plan France Ruralités, le gouvernement vise à répondre aux attentes des citoyens et permettre à la ruralité de développer son attractivité par la mise en oeuvre des projets structurants. Ces projets engagent souvent les collectivités sur des budgets conséquents. Le soutien public est déterminant pour leurs réalisations.

QUELLES PRIORITÉS ?

Axe 1 : Soutenir les villages dans leurs projets d'investissements et d'équipements

- ↳ Création du label « Villages d'avenir »
- ↳ Valorisation et réhabilitation du patrimoine culturel
- ↳ Ouverture de commerces de proximité

Axe 2 : Soutenir les collectivités dans l'entretien et la valorisation des aménités rurales

- ↳ Création d'espaces naturels en cœur de bourg
- ↳ Valorisation du patrimoine naturel existant
- ↳ Action de préservation de la biodiversité

Axe 3 : Soutenir les projets liés au logement, à la mobilité et à la sécurité

- ↳ Réhabilitation et rénovation de logements
- ↳ Projet autour de la sobriété énergétique
- ↳ Déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire

Axe 4 : Soutenir l'attractivité économique et attirer des professionnels de santé et des services à la personne

- ↳ Ouverture de lieux de convivialité (Tiers Lieux, ...)
- ↳ Développement et animation de circuits courts
- ↳ Organisation de l'offre de soins (Medico-bus, Maison de santé, ...)

QUAND BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

En prévision du déploiement début 2024, il est souhaitable de dresser une liste des projets afin de pouvoir réagir rapidement dès que le dispositif sera mis en place.

20 années
d'expérience120
Collaborateurs7 Mds€
de projets
financés sur
les territoires8 bureaux
ouverts en
France**Régis
LAMY**Responsable développement
Acteurs Publics & Associations06 42 89 56 34
rlamy@abfdecisions.fr